

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

ANPI : améliorer les délais de création d'entreprises

GMNN
Libreville/Gabon

GHISLAIN Moandza Mboma, directeur de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI), a échangé, le 3 février dernier, avec l'administration des impôts ainsi que celle du Journal officiel. Il était question d'évoquer les voies et moyens de création d'une entreprise en 48 heures dans la capitale et à l'intérieur du pays. Le patron de l'ANPI voulant impérativement que les opérateurs économiques de l'intérieur du Gabon bénéficient

des mêmes avantages que ceux de Libreville. "Cette réunion se déroule dans un cadre où nous notons de manière significative l'amélioration des délais de création d'entreprise. Mais nous devons nous améliorer pour atteindre le délai de 48 heures. L'autre aspect est le déploiement de cette performance à l'intérieur du pays. Parce que le délai de 48 heures n'est pas que pour Libreville", a indiqué le directeur. Pour ce faire, deux actions clés ont été identifiées : que les guichets de l'investissement qui sont en province puissent héberger les services des impôts, histoire



Photo: H.N.M

L'ANPI veut réduire le temps de création d'une entreprise.

d'avoir toutes les administrations au même endroit pour la formalisation des entreprises. De même, il convient de rendre effective la

création en ligne d'entreprises depuis l'intérieur. La formalisation de l'informel a aussi été à l'ordre du jour. "Nous al-

lons travailler à mettre en place des programmes de terrain pour formaliser l'informel et permettre un élargissement de l'assiette fiscale."

Un bureau de l'Agasa à l'ANPI



Photo: H.N.M

Ghislain Moandza Mboma et Alia Maheva Maganga Moussavou, respectivement directeur de l'ANPI et de l'Agasa.

GM. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LES opérateurs du secteur alimentaire, phytosanitaire et halieutique pourront désormais se faire délivrer des agréments au guichet unique de l'Agence nationale de promotion des investissements (ANPI). Le 3 février dernier, une convention a officialisé l'ouverture d'un bureau de l'Agence gabonaise pour la sécurité alimentaire (Agasa) dans la mezzanine de l'ANPI.

Signé par Ghislain Moandza-Mboma et Alia Maheva Maganga-Moussavou, respectivement directeur de l'ANPI et de l'Agasa, le partenariat de mercredi dernier consacre la force du dialogue public-public. Toute chose qui permettrait de formaliser l'informel. Tant plusieurs cibles que couvre l'Agasa demeurent dans ce secteur qui ne rentabilise pas les finances publiques. Pour Mme Maganga-Moussavou, l'Agasa

ambitionne d'optimiser la qualité du service rendu aux usagers. Aussi cette convention facilitera-t-elle les démarches administratives aux opérateurs économiques dans l'obtention de leurs agréments. Coiffé par Randy Adzembe, le bureau de l'Agasa-ANPI a pour activités principales, au-delà de la délivrance des agréments en un délai record de 2 à 7 jours, d'informer les opérateurs sur l'obligation légale d'obtenir un agrément sanitaire ou phytosanitaire. Mieux, le bureau permettra de sensibiliser et de mettre aux normes tous les établissements des opérateurs économiques qui sont dans la base de données de 2019 et 2020 de l'ANPI. Concrètement, "il sera question, pour les opérateurs, de se faire enregistrer en ligne conformément au processus de l'ANPI. Ensuite le dossier reçu de l'opérateur fera l'objet d'un contrôle d'audit", a indiqué le patron du nouveau bureau.

Projet classes vertes Gabon : pérenniser les acquis

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

LA clôture du projet classes vertes a suscité des encouragements de la part des participants. Ces derniers souhaitent voir l'initiative se pérenniser sur l'ensemble du territoire. Les participants ont ainsi formulé à l'endroit du gouvernement et des partenaires techniques et financiers une batterie de recommandations. Ainsi, ils précisent que pour concilier les acquis du projet et améliorer la durabilité des investissements au niveau des différents établissements, il est indispensable de renforcer la dynamique des comités locaux de gestion par la sensibilisation et la formation des membres ; d'instituer les classes vertes sur le plan national par un texte juridique.

Mais encore que l'éducation agricole soit intégrée dans les curricula de formation pour susciter les vocations chez les jeunes ; que l'on prenne les jeunes détenus dans le cadre de leur réinsertion sociale ; d'organiser les sorties pédagogiques pour permettre aux élèves de visiter les exploitations agricoles



Photo: Jean Madouma/L'Union

Les membres de la plateforme du Gabon sur la nutrition lors de la clôture de l'atelier du projet classes vertes.

afin d'enrichir leurs expériences agricoles.

Pour la coordinatrice nationale de ce projet, Olga Magoundi, "les problèmes d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont cruciaux pour notre pays. L'agriculture n'occupe en effet qu'un sixième de la population et perd chaque année des actifs. Le Gabon importe pour plus de 300 milliards de francs de produits alimentaires par an pour nourrir sa population. Et le projet classes vertes est l'une

des réponses en impliquant les enseignants et les élèves. Ce projet a impacté 3 179 personnes dont les élèves (1 507 filles, 1 493 garçons) ; les enseignants (28 femmes et 23 hommes) ; les associations des parents d'élèves (38 femmes et 69 hommes), les membres de la plateforme Sun (11 femmes et 9 hommes). Les bénéficiaires étaient les élèves et enseignants ; les APE, les communautés et parents des 17 établissements des provinces de l'Estuaire et de la Ngounié".